



L'accompagnateur de votre développement,
avec :



Une gamme
complète et
opportuniste de
solutions



Une équipe
commerciale dédiée



Des services
d'accompagnement:
*Formation, supports
de vente, road
show,...*



Des fonctionnalités
abouties:
*pdf dynamiques,
e-souscription, API,
conformité
agrégation,...*



☎ +33 (0)9 71 04 08 88

@ relationspartenaires@euryale-services.fr

www.euryale-services.fr

9 rue de Milan
75 009 Paris



Plateforme de
solutions d'investissement
santé



L'entité dédiée à la distribution de la Société de Gestion Euryale étend désormais ses activités.



Après la *success story* de la SCPI et le maintien de son positionnement sur le volet défensif des allocations...



...avènement d'une nouvelle SCPI avec une ambition plus offensive !

et

**ATHÉNA SANTÉ
JUILLET 2025**

Produit structuré sur un indice santé, simple et compréhensible, autocall à 9% de coupon

La Santé comme leitmotiv, car la Santé, c'est Capital !



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Euryale leader incontesté de la Santé :

- depuis plus de 10 ans
- 7ème investisseur mondial (source: MSCI)
- 3,3 Md€ de capitalisation,
- avec 248 actifs dans le monde
- plus de 60 000 Associés
- et 450 Partenaires distributeurs

Au 31 mars 2025



Un ADN simple

360° Santé / international / mécénat



- Focus long séjour, établissements d'hébergement pour personnes âgées et handicapées
- Présence dans 9 pays
- Label ISR / SFDR 8
- Fonds de partage au profit de l'Institut du Cerveau



- Focus court séjour, soin, bien-être, life sciences
- 35% Amérique du Nord
- Démarche ESG
- Mécène de l'Institut du Cerveau et de la Fondation Toulouse Cancer Santé

Parts sponsors
jusqu'au 31 juillet 2025

Information sur les risques

Investir en SCPI comporte un risque de perte en capital. Il s'agit d'un investissement de long terme pour lequel la liquidité peut être limitée et dont le capital et les revenus ne sont pas garantis. La SCPI est soumise à d'autres risques tels que notamment le risque de change, de durabilité et le risque lié à une gestion discrétionnaire.

Ceci est une communication publicitaire. Pour prendre connaissance des risques veuillez consulter le DIC et la note d'information de chaque SCPI disponibles sur le site Internet d'Euryale : <https://www.euryale-am.fr/toutes-nos-solutions/>, avant de prendre toute décision d'investissement.

L'attribution du label ISR ne garantit pas les performances du fonds. La SCPI reste soumise au risque de durabilité tels que: les risques physiques liés à un événement climatique extrême, risques de transition liés au changement climatique impliquant de nouvelles normes de construction, risques liés à la réglementation environnementale qui conduirait la SCPI à engager une dépense directe ou indirecte. Les dépenses induites par la survenance d'un risque en matière de durabilité pourraient, le cas échéant, diminuer les revenus générés par l'investissement et, par conséquent, le rendement.

La SCPI Pierval Santé est un fonds de partage qui s'engage à reverser un don annuel à l'Institut du Cerveau (« ICM »).

Le don effectué par la SCPI Pierval Santé ou par la SCPI Euryale Horizons Santé ne peut donner lieu à réduction d'impôt ni pour la SCPI, ni pour les investisseurs.

Parts sponsors: Les souscripteurs qui souscriront jusqu'au 31 juillet 2025 minuit (souscripteurs dits « sponsors »), pourront souscrire à un prix de souscription réduit, soit à un prix de souscription de 46€ par part au lieu du prix de souscription de 50€, et ce dans le cadre de la première augmentation de capital dans une limite de 12 000 000 € de valeur montant nominal. Le prix de souscription réduit à 46,00€ (32€ de valeur nominale + 14€ de prime d'émission = 46€ de prix de souscription) s'appliquera à tous les souscripteurs qui souscriront jusqu'au 31 juillet 2025. Le prix de souscription de 50€ (32€ de valeur nominale + 18€ de prime d'émission = 50€ de prix de souscription) s'appliquera automatiquement par la suite à tous les souscripteurs, nouveaux ou existants, qui souscriront après le 31 juillet 2025. Les souscripteurs «sponsors» acceptent que ces parts soient inaliénables pour une durée de 3 ans à compter de la délivrance du visa de l'AMF.